



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Philippines

Question écrite n° 38246

Texte de la question

M Dominique Saint-Pierre attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des Droits de l'homme, sur un reportage diffusé dans l'émission « Edition spéciale » du 10 mars sur Antenne 2 dans lequel on nous montrait un candidat à une élection aux Philippines distribuer à des fins politiciennes des paquets de pâtes gracieusement offerts par le Gouvernement français. Il lui demande de lui préciser les critères qui ont motivé le choix des Philippines, les sources budgétaires qui ont financé cette opération et s'il n'estime pas qu'une telle utilisation est contraire au principe de non-ingérence dans la politique intérieure d'un pays.

Données clés

Auteur : [M. Saint-Pierre Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38246

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : droits de l'homme

Ministère attributaire : droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1231